

PRÉFET DE LA SOMME

| | | |
|--|--|--------------------------------|
| <i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie</i> | COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE | |
| | INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE DOMQUEUR | |
| | COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 octobre 2011 | |
| | <i>Document projet : non</i> | <i>Document approuvé : oui</i> |

| | | |
|------------------------------------|--|---------------------------------|
| Lieu : ISDND de DOMQUEUR | Rédacteur : Séverine CUNCHE Date : 18/10/2011 | Mise à jour : 24/11/2011 |
|------------------------------------|--|---------------------------------|

PARTICIPANTS

Sous-Préfecture d'ABBEVILLE :

M. Philippe DIEUDONNE – Sous-Préfet d'Abbeville

Représentants des collectivités territoriales :

M. Emmanuel SHORDERET – maire de DOMQUEUR

M. Mathieu DOYER – maire de BUSSUS BUSSUEL

M. André RIMOLDI – conseiller municipal de la commune de BUSSUS BUSSUEL

M. Jean-Claude BRIET – maire de ERGNIES

Mme Evelyne DORLEANS – adjointe au maire de ERGNIES

M. Daniel DUBOIS – sénateur, conseiller général du canton d'AILLY LE HAUT CLOCHER, président de la communauté de communes du Haut Clocher

M. James HECQUET – vice-président de la communauté de communes du Haut-Clocher

Représentant des associations :

M. Yves MAQUINGHEN – Picardie Nature

Représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Mlle Séverine CUNCHE – DREAL Picardie

M. Pierre PRUVOT – ARS Picardie

Mme Anne SAVREUX – ARS Picardie

Représentants de l'exploitant :

M. Thierry DELINEAU – Directeur Activité Traitements – SITA Nord

M. Sylvain COUPIN – Directeur exploitation stockage – SITA Nord

M. Andy MERCIER – Responsable de centres d'exploitation – SITA Nord

M. Jean-Pierre BOINET – Responsable d'exploitation - SAS Pierre BOINET

ORDRE DU JOUR :

1. Visite de l'ISDND
2. CR de la CLIS du 15 octobre 2010
3. Présentation du rapport d'activités 2010 et actualités 2011
4. Perspectives 2012
5. Divers

Documents de référence :

- rapport annuel d'activité 2010 pour l'ISDND de DOMQUEUR – Entreprise Pierre BOINET – avril 2011
- Diaporama : présentation du rapport d'activité 2010 et complément 2011-2012 – 20 septembre 2011

1. Visite de l'ISDND :

Préalablement à la tenue de la CLIS, les membres de la CLIS se sont réunis sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de DOMQUEUR. La visite s'est résumée à celle du casier en cours d'exploitation.

La séance est présidée par M. le Sous-Préfet d'ABBEVILLE qui ouvre la séance en mairie de BUSSUS BUSSUEL à 14H55.

2. CR de la CLIS du 15 octobre 2010

M. le Sous-Préfet d'ABBEVILLE précise que le projet de CR de la CLIS du 15/10/2010 a été envoyé par la sous-préfecture aux membres de la CLIS pour avis et qu'au regard des réponses formulées, ce CR a été approuvé.

3. Présentation du rapport d'activités 2010 et actualités 2011

M. DELINEAU présente le rapport annuel d'activités 2010 adressé préalablement aux membres de la CLIS, notamment les points suivants :

a) Déchets reçus en 2010 : quantités, nature, contrôle

b) Principaux travaux réalisés en 2010 et 2011 :

- reprofilage des zones déjà exploitées (janvier à avril 2010) ;
- aménagement du bassin de gestion des eaux pluviales (janvier à juin 2010) ;
- réalisation d'une voirie en enrobé pour l'accès au quai de vidage (2010) ;
- travaux au niveau du réseau de biogaz (juin 2011).

c) Suivi des réclamations pour cause de nuisances olfactives :

M. DELINEAU présente le diagramme comptabilisant les réclamations émises par les riverains et les observations des membres du jury de nez. Il conclut que depuis mai 2011 les réclamations sont en nette diminution.

Certains membres de la CLIS opposent que, le jury de nez n'existant plus, le diagramme est tronqué depuis février 2011. M. DELINEAU souligne que les observations remontées par les membres de l'ancien jury de nez sont toujours comptabilisées comme en atteste le diagramme (observations indiquées en jaune).

d) Jury de nez :

M. DELINEAU rappelle que la mission du jury de nez était de noter sur une période d'au moins 6 mois les impressions ressenties au niveau des odeurs afin de mieux évaluer l'efficacité des actions mises en place par l'entreprise BOINET pour maîtriser au mieux et réduire au maximum les nuisances olfactives.

Deux campagnes ont ainsi été menées : la première de juillet 2009 à mars 2010, la seconde de mai 2010 à janvier 2011.

L'entreprise a proposé de mener une troisième campagne mais seules trois personnes sur douze ont répondu positivement à cette sollicitation. Aussi devant la taille critique du jury de nez et au regard de la répartition géographique des trois riverains volontaires, l'entreprise n'a pu reconduire une 3^{ème} campagne.

M. DELINEAU précise que les dépenses liées à la gestion des odeurs depuis 2009 se sont élevées à 600 000 euros.

e) Suivi environnement réglementaire :

M. DELINEAU rappelle que l'ISDND a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire le 20/04/2011. Cet arrêté encadre le suivi pour ce qui concerne le biogaz, les lixiviats, les eaux souterraines et les eaux de ruissellement.

e.1 Le biogaz :

M. DELINEAU présente la composition du biogaz produit par l'ISDND (moyenne des résultats d'analyses mensuelles réalisées en 2010) ainsi que les résultats des analyses du 19/05/2010 (contrôle exploitant) et 28/05/2010 (contrôle inopiné) effectuées sur les rejets de la torchère.

e.2 Les lixiviats :

M. DELINEAU indique que 5459 m³ de lixiviats produits par l'ISDND de DOMQUEUR ont été traités sur l'ISDND d'HERSIN COUPIGNY.

M. DOYER souhaite connaître comment ces lixiviats sont évacués et à quelle fréquence. M. COUPIN précise que les lixiviats sont pompés et transportés par camions jusqu'à l'ISDND d'HERSIN COUPIGNY, à raison de 2 à 3 camions par jour.

e.3 Les eaux souterraines :

M. DELINEAU présente les diagrammes des paramètres les plus représentatifs (nitrates, plomb, zinc, fluorures, AOX) avec leurs commentaires pour chacun. La comparaison de la qualité des eaux souterraines avec celles des valeurs guide pour les paramètres nitrates, plomb, zinc ne met en évidence aucun dépassement.

M. HECQUET s'étonne que l'exploitant ait retenu la valeur de 100 mg/l pour les nitrates car à sa connaissance la valeur limite est fixée à 50 mg/l pour l'eau potable. M. DELINEAU précise que la valeur guide retenue est la limite de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine (100 mg/l) et non la limite de qualité des eaux destinée à la consommation humaine (50 mg/l).

e.4 Les eaux de surface :

M. DELINEAU présente les résultats d'analyse réalisés sur les eaux pluviales.

f) Contrôles extérieurs réglementaires

g) Certification et audits

M. DELINEAU précise que la DREAL a réalisé deux inspections sur le site : l'une le 7 juillet 2010 et l'autre le 30 août 2011.

A ce titre, Mlle CUNCHE précise les principaux thèmes de l'inspection réalisée en août 2011 : garanties financières, odeurs, autosurveillance. A ce titre, elle revient sur la thématique « odeurs », notamment sur la cartographie des émanations diffuses présentée par l'exploitant en début de séance.

Ses propos sont alors mal interprétés par M. DOYER qui retient que l'Inspection qualifie les odeurs de « conformes ». Mlle CUNCHE corrige donc : ce sont les actions engagées par l'exploitant pour minimiser et réduire les nuisances olfactives qui sont qualifiées de « conformes » au regard de la réglementation applicable et des techniques connues à ce jour.

h) Information du public :

La 4^{ème} lettre d'information va prochainement être diffusée par l'exploitant.

4. Perspectives 2012

M. DELINEAU confirme que le site va être fermé au plus tard fin 2012. Il précise que le site fera alors l'objet d'un suivi au minimum pendant trente ans. Mlle CUNCHE confirme ces éléments et indique que l'article 1.6.6 de l'APC du 20/04/2011 précise les éléments que l'exploitant doit remettre au Préfet 6 mois avant la fin de la période d'exploitation. L'analyse de ces éléments conduira l'Inspection à proposer un arrêté préfectoral complémentaire permettant d'encadrer le suivi post exploitation du site.

M. HECQUET souhaite connaître le tonnage nécessaire pour combler le casier en cours d'exploitation. M. COUPIN indique que 70 000 m³ de déchets environ sont nécessaires.

M. DUBOIS souhaite aborder un sujet annexe à la CLIS : celui du devenir de la déchetterie. M. DUBOIS insiste en effet sur le fait que la communauté de communes doit prendre les dispositions nécessaires pour pallier la fermeture de la déchetterie. M. DELINEAU confirme que la fermeture du site comprend la fermeture de la déchetterie. M. DUBOIS demande par conséquent qu'une réunion se tienne au plus tôt sur ce sujet entre la société BOINET et la communauté de communes.

M. DIEUDONNE a bien noté que l'article 1.4 de l'APC du 20/04/2011 précise que « le réaménagement final de l'ISDND devra être achevé au plus tard le 31 décembre 2014 ». Il demande à ce titre que la CLIS soit maintenue jusqu'en 2014.

5. Divers

5.1 M. DOYER souhaite que le principe des garanties financière lui soit expliqué. Mlle CUNCHE indique par conséquent que les garanties financières sont constituées par l'exploitant auprès d'un organisme qui se porte caution. Le montant des garanties financières est fixée à l'article 1.5.2 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 20 avril 2011. Ces garanties existent pour permettre en cas de défaillance de l'exploitant la prise en charge des frais occasionnés par les travaux permettant la surveillance du site, la remise en état du site et l'intervention en cas d'accident.

5.2 odeurs :

M. DOYER constate que des nuisances olfactives touchent encore sa commune.

Mme DORLEANS revient sur les odeurs nauséabondes connues lors de l'hiver 2010. A ce jour, elle constate toujours des nuisances sur la commune de ERGNIES. Elle précise que celles-ci interviennent le soir et le matin très tôt. Elle indique également que la commune, même si elle ne se trouve pas sous les vents dominants, peut être touchée, ce que confirme aussi M. DOYER.

M. BRIET indique qu'il faut être prudent avec cette notion de vent dominant : il constate en effet que les vents tournent souvent sur une même journée au vu de la girouette du village. Par ailleurs, il précise que les épisodes les plus récents durent de 30 minutes à 1 heure depuis une quinzaine de jours.

Mme DORLEANS se fait le porte-parole d'un plaignant qui s'est adressé à elle par courriel du 13 octobre dernier : cette personne précise qu'il ne se passe pas deux jours sans connaître un épisode odeurs et s'inquiète de leurs incidences dans le temps.

Mlle CUNCHE encourage Mme DORLEANS ainsi que les membres de la CLIS à faire part directement et immédiatement des épisodes odeurs à l'exploitant. Le présent compte-rendu rappelle à ce titre le n° d'appel ainsi que le courriel où adresser ses réclamations : téléphone/répondeur : 03.22.31.49.40 ou mail : contact.boinet@sita.fr.

M. le Sous-préfet appuie cette demande.

M. DUBOIS note une nette amélioration par rapport au nombre de plaintes reçues.

5.3 M. SCHORDERET demande si la dératisation du site sera maintenu après sa fermeture. M. DELINEAU répond que non a priori.

Les représentants de l'entreprise Pierre BOINET remettent en fin de séance le document papier du diaporama présenté.

La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée. M. le Sous-Préfet a toutefois précisé que celle-ci se tiendrait 2^{ème} quinzaine de juin 2012.

En l'absence d'autres observations, la séance est levée à 15H50.

Le Sous-préfet,



Philippe DIEUDONNÉ.